

Arrêté N° 2023-200

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence professionnelle logistique et systèmes d'information Parcours Coordinateur de Projets en Systèmes d'information », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03 juillet 2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



Licence professionnelle logistique et systèmes d'information
 Parcours Coordinateur de Projets en Systèmes d'information

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	KAHN Giacomo MCF MOALLA Néjib PU	AMOKRANE Nawel OVHCloud DURAND Eric Université Lyon 2

Annexe arrêté n°2023-200